



Union Départementale des Syndicats
CGT-FORCE OUVRIERE
du Puy de Dôme

38 rue Raynaud – 63000 Clermont-Ferrand
04 73 92 30 33 – Fax : 04 73 90 62 66
Courriel : udfo63@wanadoo.fr ou fbochard@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion avec la Préfète

Visioconférence du 9 avril 2020

Pour rappel, cette nouvelle réunion avait été demandée par FO à la suite de la réunion précédente (9 mars 2020).

Étaient présents :

- La Préfète et la Directrice Territoriale Puy de Dôme de la DIRECCTE
- MEDEF, CPME et U2P
- FO, CGT, FSU, UNEF et CFE-CGC

Solidaires était absent ainsi que, comme la fois dernière, la CFDT, la CFTC et l'UNSA... Visiblement ils ne se sentent pas concernés par la situation que vivent les travailleurs !

Le Directeur adjoint de l'ARS ARA était absent. Il n'y avait aucun représentant du Rectorat ou de l'Inspection académique...

La réunion a duré un peu plus de 2 heures.

La Préfète a fait une brève introduction dans laquelle elle a souligné que les mesures de confinement permettaient d'avoir une situation sanitaire moins tendue que dans d'autres départements. Elle a fait le point sur l'état des hospitalisations (que publie La Montagne tous les jours !!!). Elle a indiqué que l'approvisionnement en masques et en EPI serait assuré (en particulier avec l'assistance de l'armée !). En déplorant que trop d'entreprises fonctionnaient, elle a précisé que l'activité partielle concernait environ 61 000 salariés du secteur privé dans le département (entre 37 et 38 % des salariés). Elle a conclu en insistant pour que l'activité redémarre...et que les entreprises puissent à nouveau fonctionner en soulignant l'importance du dialogue social. Elle a ouvert le débat en souhaitant que les participants s'inscrivent dans cette perspective !

Sont intervenus dans l'ordre (c'est la préfète qui a distribué la parole) : CGT, FO, FSU, UNEF, différents représentants de la CGT, MEDEF, CPME et CFE-CGC.

Le MEDEF et la CPME ont insisté sur la nécessité du redémarrage économique et de permettre aux entreprises de reprendre leur activité. Il faut souligner le ton agressif du représentant du MEDEF à l'égard de FO et de la CGT.

Les interventions de la FSU et de l'UNEF ont été brèves et se sont limitées à leurs secteurs d'intervention. La FSU a toutefois indiqué son soutien à l'action de FO sur le dépistage systématique. La CFE-CGC est restée vague et a évoqué l'accord de branche sur les congés dans la métallurgie.

Quant à la CGT, elle a de sa propre initiative fait intervenir, outre le Secrétaire de l'UD, 5 représentants CGT de plusieurs secteurs (Métallurgie, BTP, Commerce, Construction et Santé), ce qui a grandement gêné l'échange. Le Secrétaire de l'UD CGT a lu une longue déclaration générale (15 à 20 mn) dans laquelle il a toutefois indiqué son refus de participer à une opération d'unité nationale... Il a rappelé la déclaration départementale unitaire FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF sur les ordonnances (« Guerre contre le coronavirus ou guerre contre les droits des salariés ») dont FO a été à l'initiative.

J'ai donc insisté pour intervenir juste après le secrétaire de l'UD CGT !!!

Après avoir affirmé que pour FO les revendications n'étaient ni confinées ni en quarantaine, j'ai rappelé la déclaration unitaire en soulignant 3 points :

- Le gouvernement qui fait preuve de duplicité prétend mener la guerre contre le coronavirus mais prend des dispositions qui remettent en cause le Code du Travail et les statuts... Même si certaines réformes sont suspendues, le gouvernement continue de mener sa politique de suppressions de postes et déjà, au nom du jour d'après, annonce des mesures contre les travailleurs et les services publics. J'ai pris l'exemple des hôpitaux : aujourd'hui on fait applaudir les personnels tous les soirs, mais le gouvernement continue sa politique de destruction de l'hôpital publique qui a conduit à la situation que nous connaissons et qu'il prévoit d'aggraver « le jour d'après »
- Les 5 organisations FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF affirment leur opposition à intégrer une quelconque « union nationale » derrière le gouvernement au nom de la lutte contre l'épidémie : le rôle d'un syndicat est de défendre en toute indépendance la sécurité, la santé et le droit des salariés. Ce qui nous conduit à apporter le soutien syndical à tous les travailleurs qui, pour une raison ou une autre, se mettent en grève ou exercent leurs droits de retrait...
- Les 5 organisations FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF refusent les conséquences de l'état d'urgence en particulier pour l'exercice des mandats syndicaux et j'ai redemandé, au nom de FO, la possibilité de tenir des réunions dans les locaux syndicaux (en respectant les règles sanitaires) et de circuler librement pour les militants syndicaux mandatés. De même les 5 organisations refusent les ordonnances remettant en cause le Code du Travail (durée du travail, repos hebdomadaire, RTT, CET, congés payés...)

Je suis ensuite intervenu point par point :

- **Dépistage systématique** : FO demande le dépistage systématique pour tous les secteurs en activité et/ou en contact avec du public... Les hôpitaux, les EHPAD et les établissements médico-sociaux évidemment (j'ai d'ailleurs indiqué selon les informations que m'ont données les différents syndicaux FO de ces secteurs que des agents avaient été contaminés), mais aussi les services d'aides à domiciles (privé comme public), les assistantes maternelles, les policiers, les agents de la pénitentiaire (en soulignant les points de tension qui existent dans ces établissements !), les enseignants, les transports (en commun comme de marchandises), les employés du commerce, les personnels du secteur nettoyage-propreté et celui de la sécurité. De manière général tous ceux qui sont obligés de travailler en ce moment.

J'ai précisé que des pétitions dont les syndicats FO avaient pris l'initiative circulaient dans tous ces secteurs et qu'il s'agissait d'une pétition portée par FO !

Indépendamment de notre opposition à la reprise d'activité, FO demande le dépistage systématique pour les salariés qui seraient obligés de retourner au travail.

FO n'accepte pas le discours du gouvernement qui veut limiter les tests... C'est le même discours lié à l'incurie du gouvernement à gérer la situation : après les masques, maintenant ce sont les tests ! Alors que le gouvernement parle d'augmenter le dépistage pour le mois de juin, FO demande que soient utilisées les compétences du laboratoire départemental ainsi que celles des laboratoires privés.

Enfin FO réclame que soit considéré comme accident du travail la contamination par le coronavirus pour tous les agents en situation de travail.

Cette position sur le dépistage a été rejointe par la CGT et la FSU.

- **Manque de masques et d'EPI** : au contraire du discours officiel (relayé par la Préfète), FO constate qu'il manque encore de moyens de protection dans de nombreux établissements hospitaliers, EHPAD et établissements médico-sociaux. De même, le manque est criant pour les assistantes maternelles (FO demande le Conseil Départemental organise la fourniture des masques, des gants et de gel hydroalcoolique pour les assistantes maternelles !). Également pour les services d'aide à domicile...

Alors que le gouvernement soutient le principe de dons (ce qui signifie qu'il existe des stocks possédés par certains) FO demande la réquisition des stocks.

- **Médecine du Travail** : Alors que de nombreux salariés se trouvent exposés, FO signale que les services de l'AIST (présidé par un représentant du MEDEF) semblent ne pas répondre lorsqu'ils sont sollicités... (également signalé par la CGT).
- **Reprise d'activité** : alors qu'on prévoit un confinement encore plus strict avec des mesures encore plus répressives, on veut favoriser la reprise d'activité pour toutes

les entreprises à l'arrêt depuis 2 ou 3 semaines... FO remarque une nouvelle contradiction dans le discours gouvernemental. Au demeurant selon les chiffres donnés par la Préfète elle-même, FO constate que les 2/3 des salariés du secteur privé sont aujourd'hui au travail, la plupart sans aucune protection ! Visiblement il ne s'agit pas pour la plupart d'activités indispensables ou essentielles.

FO interviendra à chaque fois qu'un problème se posera et soutient tous les salariés qui exerceront leur droit d'alerte et leur droit de retrait.

- **Fermeture des magasins le dimanche et les jours fériés** : pour FO, c'est inacceptable que les enseignes profitent de la situation pour imposer le travail du dimanche et pour dégrader les conditions de vie des salariés de ce secteur ! D'un côté on nous dit confinement et de l'autre on expose des salariés mal protégés en leur imposant le travail les dimanches et les jours fériés. L'UD FO, avec les syndicats FO du commerce, exige la fermeture des grandes surfaces le dimanche et les jours fériés !

FO constate de plus qu'à part les mesures prises pour les agents travaillant aux caisses dans certaines enseignes (plexiglas, désinfectant, gel hydroalcoolique), les personnels restaient généralement exposés : pas de masques pour tous... FO demande en particulier que la mise en rayon puisse se faire en dehors des heures d'ouverture au public.

- **Maintien des droits à congés** : les ordonnances ouvrent la voie à la remise en cause des congés payés dans le secteur privé. FO demande le retrait de ces dispositions et en tout état de cause soutiendra les salariés qui agiront pour préserver leurs droits.

Dans le secteur public, FO dénonce la possibilité pour l'administration de transformer les ASA en jours de congés et de soumettre la prise de congé aux nécessités de service : c'est une attaque contre les congés payés des fonctionnaires !

- **Arrêt des suppressions de postes... Arrêt des licenciements** : le gouvernement a annoncé qu'il suspendait plusieurs réformes dont celle des retraites. FO continue d'en demander le retrait... Mais dans le même temps se poursuivent les suppressions de postes dans toute la Fonction publique démontrant ainsi la duplicité du discours gouvernemental. FO demande l'arrêt de toutes les suppressions de postes et la création des postes nécessaires dans les 3 versants de la Fonction publique.

FO demande le maintien des contrats de tous les personnels précaires : contractuels, vacataires... et exigent que soient maintenues leurs rémunérations (cf. vacataires de l'Université de Clermont)

Dans le privé, FO demande la suspension de tous les PSE et l'arrêt des procédures de licenciement pour quelque motif que ce soit.

- **Respect des règles en matière de télétravail** : de nombreux salariés se retrouvent en situation de télétravail du fait des circonstances. FO demande la prise en charge par l'employeur, public ou privé, des moyens nécessaires à la mise en œuvre du télétravail : équipement, aménagement, abonnement... FO demande le respect des règles en matière de télétravail : article 1222-9 du Code du travail et décret de 2016 pour la Fonction publique. FO constate que les employeurs et direction passent outre ces dispositions et exercent des pressions et des sollicitations en dehors de tout cadre légal (cf. l'exemple d'une inspectrice de l'enseignement technique qui se permet d'envoyer des courriels comminatoires le dimanche midi !).
- **« Dialogue social »** : alors que l'expression revient à tout bout de champ, FO constate que la réalité du terrain fait du « dialogue social » une justification pour remettre en cause ou nier les droits des salariés. Ainsi au CH de Riom, une DRH refuse que les représentants syndicaux puissent exprimer les revendications du personnel quant à l'organisation du travail... Dans l'enseignement, le CTSD se tient dans des conditions où les représentants du personnel n'ont pas les documents leur permettant de le préparer... Dans de nombreuses entreprises, profitant des dispositions des ordonnances, des employeurs tentent de contourner les représentants syndicaux ou le CSE... ou reportent les NAO !

J'ai conclu en rappelant le communiqué de l'UD FO exigeant la nationalisation de Luxfer et en indiquant que FO était extrêmement attentive au risque de gel des salaires ou de suppressions de certaines primes et qu'au contraire nous revendiquions encore plus pour l'augmentation des salaires.

Contrairement à la précédente réunion, la Préfète a répondu à plusieurs des problèmes qui ont été soulevés en particulier par FO...

- 攔 Sur la liberté de circulation des représentants syndicaux, la Préfète a accédé à notre demande et nous lui fournirons un exemplaire du justificatif de déplacement que nous pourrions utiliser.
- 攔 Sur la possibilité de réunion, la Préfète « reste dubitative » ... Cela reste possible mais le plus possible en visio ou audioconférence...
- 攔 Sur le dépistage, la Préfète a repris le discours du gouvernement (les « faux négatifs »). Selon elle, les tests vont être augmentés mais en priorité pour les soignants et uniquement sur suspicion ! Bref autant dire qu'on en reste au même point !!! Cependant elle a annoncé la participation du laboratoire départemental pour le dépistage. Celle-ci serait effective à partir de la semaine prochaine.
- 攔 Sur les masques et les EPI, elle en est restée sur ce qu'elle avait dit en introduction.
- 攔 Sur l'ouverture des magasins le dimanche et les jours fériés, la Préfète (et la Direccte) refuse de s'engager et se retranche derrière le Code du Travail : ce sont les employeurs qui décident !
- 攔 Sur la médecine du travail, la Préfète confirme que les services doivent continuer à fonctionner. Toutefois les visites ne se feront pas obligatoirement en présentiel !!!

攔 Enfin la Préfète et la Direccte insistent beaucoup pour que se mettent en place le redémarrage.

J'ai, pour ma part, au nom de FO, indiqué que nous ferions remonter tous les problèmes qui nous seraient soumis et que nous restions en situation de soutenir et d'organiser l'action syndicale...

Une nouvelle réunion est prévue le 23 avril. Les organisations syndicales du Puy de Dôme FO, CGT, FSU, Solidaires et UNEF se réuniront la semaine prochaine...